

## Formation 2

# LPTAA : Préparation et cheminement de demandes à la CPTAQ Formulaire d'inscription

### Québec

Grand Times Hôtel  
5100, boulevard des Galeries  
Québec (QC) G2K 2M1

**Le 15 novembre 2018**

### Laval

Hôtel Best Western  
3655, autoroute des Laurentides  
Laval (QC) H7K 3H7

**Le 29 novembre 2018**

**Pré-requis :** Avoir suivi la Formation 1 « *LPTAA et ses règlements connexes* » offerte par Cécile Demers

**Année :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Horaire :** De 8 h 30 à 17 h 00

**Contenu de la formation :** la formatrice, Cécile Demers, urbaniste, géographe et consultante en urbanisme pour *cd urbanistes-conseils*, présente, à partir de ses cas pratiques, comment elle prépare une demande d'autorisations à adresser à la CPTAQ. Cette formation permet de mieux comprendre les critères de décisions de la LPTAA applicables aux demandes d'autorisations, d'acquérir des aptitudes dans la préparation et la présentation de demandes d'autorisations à la CPTAQ, de démystifier les démarches à faire auprès de la CPTAQ et des autres intervenants et de se familiariser avec le cheminement de ces demandes et la stratégie à privilégier.

**Principaux thèmes traités :** informations clés sur le site de la CPTAQ, compétences de la CPTAQ, critères de décision et pondération, différentes façons d'intervenir dans une demande, contenu de la demande d'autorisations, impact d'une exclusion ou d'une inclusion / réinclusion antérieures, impacts d'une demande à portée collective, recevabilité d'une demande d'autorisation, à qui transmettre la demande, recommandations, cheminement d'une demande, analyse du « *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire* », décision de la CPTAQ et conditions s'y rattachant, rencontre avec la CPTAQ et observations écrites, changement de l'orientation préliminaire, rectification, révision ou révocation d'une décision ou ordonnance, recours devant le TAQ, conséquences du non respect de la loi, etc.

**Les personnes présentes recevront les documents de formation, incluant l'attestation de participation.**

**Inscription :** Employeur / Entreprise / Organisation : \_\_\_\_\_

Nom du participant : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Fonction en milieu de travail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Coût :** Le coût est de 546.13 \$, incluant les frais de formation et de reproduction des documents ainsi que le repas du dîner (475 \$) et les taxes TPS 72748 0899 (23.75 \$) et TVQ 1224537031 (47.38 \$).

**1<sup>re</sup> Pour réserver votre inscription :** Compléter et faire parvenir ce formulaire d'inscription par :

- courriel à [smorin@videotron.ca](mailto:smorin@videotron.ca)
- télécopieur au 450-424-7779

**2<sup>e</sup> Transmettre, par la poste :** Ce formulaire complété accompagné de votre paiement par chèque, **daté au plus tard 7 jours précédant la date de la formation**, et libellé à l'ordre de **Formations Cécile Demers inc.** à l'adresse suivante : 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Est, bureau 200, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 0N3.

**Le formulaire et la copie de votre chèque servent de preuve de paiement :** Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Sylvie Morin au 450-424-6336.

**Allergie et intolérance :** Avez-vous des allergies / intolérances / restrictions alimentaires ? Non [  ] Oui [  ]

Si oui, veuillez spécifier : \_\_\_\_\_

**Politique d'annulation :** La formatrice se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants s'avère insuffisant. Dans ce cas, le paiement reçu sera remboursé en totalité. Le participant peut annuler son inscription sans frais plus de 7 jours avant la date de la formation. Par contre, si l'annulation est faite entre le 7<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours avant la date de la formation 50 % des frais seront chargés et si l'annulation est faite 3 jours ouvrables et moins avant la date de la formation 100 % des frais seront chargés.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_